

01

# PLAN HANDICAP

2024-2029

L'AIN, TERRE DU VIVRE ENSEMBLE

Un projet collectif avec et pour les  
personnes en situation de handicap

Plus d'infos sur [www.ain.fr](http://www.ain.fr)

**AIN**<sup>01</sup>  
le Département





# PLAN HANDICAP 2024-2029 : un projet collectif avec et pour les personnes en situation de handicap

Réunis en session, les Conseillers départementaux ont adopté lundi 23 septembre 2024 le plan handicap 2024-2029. Avec ce plan, le Département de l'Ain s'engage dans de nombreux secteurs (habitat et logement / santé et vieillissement / insertion socio-professionnelle / enfance et jeunesse / culture et loisirs) pour répondre au plus près aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur entourage.



« Depuis le premier plan élaboré et adopté en 2017, notre Département a acquis une expertise et renforcé ses connaissances sur le handicap. Nous avons mené un important travail de concertation pour identifier les besoins des personnes handicapées. L'élaboration participative du nouveau plan a ainsi impliqué les acteurs institutionnels et associatifs, les usagers et les proches aidants. Cette démarche a permis de dresser le bilan du premier plan et d'identifier le plus finement possible les attentes des Aindinois pour les cinq années à venir. Ce plan est donc une feuille de route pour favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Cette inclusion passe avant tout par le renouvellement de notre prise en charge et, avec elle, de notre regard sur la dépendance. »

**Jean Deguerry**  
Président du Département de l'Ain



« Ce nouveau plan veut privilégier une approche globale par parcours, au plus près des personnes et de leurs besoins, pour prévenir les ruptures de prise en charge. Cela implique une meilleure coordination des acteurs, de leurs interventions et de leur complémentarité. Pour donner les moyens de l'autonomie à toutes les personnes en situation de handicap, nous devons assurer un accompagnement permanent, être présent en soutien. Essayer de comprendre chaque personne, ses difficultés, ses attentes est indispensable pour proposer une aide globale et pertinente. Ce plan vise à apporter des réponses concrètes à chacun et je suis sûre qu'il participera efficacement à l'amélioration du quotidien de chaque usager et proche aidant. C'est, en tout cas, mon souhait. »

**Martine Tabouret**  
Vice-présidente du Département déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie

## UN PROJET COLLECTIF

L'élaboration du nouveau plan handicap a tenu compte de la volonté du Département d'impliquer tous les acteurs concernés par le handicap. Cette démarche participative a pour objectif d'apporter des réponses au plus près des besoins des Aindinois, à tous les âges de la vie.

Suite au premier plan handicap mis en œuvre en 2017, un bilan des actions menées a pu être tiré. Une concertation avec les personnes en situation de handicap, les proches aidants, les acteurs institutionnels et associatifs a permis de définir les besoins et les grandes orientations du plan handicap 2024-2029.

Les quatre orientations poursuivies dans ce nouveau plan s'inscrivent dans une continuité avec le plan handicap 2017-2022 et dans une logique de parcours de vie. Ces orientations sont déclinées en objectifs et en actions. Ce plan handicap se veut ambitieux et repose aussi sur l'implication de partenaires institutionnels et associatifs sans lesquels rien ne serait possible.

## ORIENTATION 1 / L'AIN, TERRE D'INCLUSION

L'un des grands défis actuels est de constituer une société inclusive qui s'adapte aux spécificités de chaque personne afin que chacun puisse avoir toutes les chances de réussite dans ses projets. L'accès à une vie sociale et citoyenne pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

### Objectifs et actions :

#### → Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dès leur naissance

- Poursuivre le soutien aux professionnels de la petite enfance
- Favoriser l'inclusion des collégiens en situation de handicap

#### → Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

- Renforcer la dynamique territoriale favorisant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Être exemplaire en termes d'insertion professionnelle au sein du département

#### → Poursuivre l'adaptation de l'offre culturelle, touristique, sportive et de loisirs

- Développer l'accessibilité des supports de communication du Département et mieux faire connaître les offres existantes auprès des personnes en situation de handicap
- Accompagner les porteurs de projets dans le développement d'une offre inclusive
- Développer l'offre de tourisme adapté
- Mettre en réseau, sensibiliser et former les acteurs de terrain

#### → Faire évoluer les représentations sur le handicap et renforcer l'offre de prévention

- Systématiser la prise en compte du volet handicap dans tous les champs d'intervention du Département
- Renforcer l'offre de prévention relative à la vie affective et sexuelle

## ORIENTATION 2 / L'AIN, TERRE DE CITOYENNETÉ

Le Département a souhaité inscrire ces travaux dans une logique de renforcement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. Afin d'avoir une véritable implication dans l'élaboration des politiques de solidarités, la participation active des personnes, à la fois en tant qu'usagers de service et comme acteurs, est essentielle.

Il s'agit de poursuivre et de renforcer l'effort de prise en compte de la parole de chacun, mais aussi de permettre de participer à la construction de politiques en reconnaissant une valeur d'expert aussi légitime que celle des professionnels aux personnes concernées.

### Objectifs et actions :

#### → Améliorer l'accessibilité de l'information sur les droits et l'offre à destination des personnes en situation de handicap

- Assurer une information lisible sur les droits et les offres pour en faciliter et en renforcer l'accès
- Informer les personnes sur les solutions de transport accessibles et identifier les besoins non couverts pour envisager de nouvelles solutions

#### → Laisser aux personnes la possibilité de formuler leur projet de vie et leurs priorités

- Encourager l'utilisation des outils existants pour prendre en compte la parole des personnes accompagnées
- Appuyer la construction d'un réseau de pair-aidants pour faciliter la formulation de son projet de vie

## ORIENTATION 3 / L'AIN, TERRE DE PARCOURS DE VIE

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan ont mis en exergue des attentes en termes de transformation de l'offre pour couvrir la diversité des besoins des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie. Un mouvement profond d'évolution est déjà engagé.

### Objectifs et actions :

#### → Impulser et accompagner la structuration d'une offre médico-sociale évolutive, souple et coordonnée

- Encourager la diversité de l'offre d'accompagnement sur le territoire
- Anticiper et préparer les transitions dans la vie des personnes en situation de handicap
- Auditer le fonctionnement de l'accueil familial afin de faire évoluer le dispositif

#### → Répondre aux besoins des publics spécifiques (personne handicapée vieillissante, troubles du neurodéveloppement...)

- Adapter l'offre médico-sociale au vieillissement des personnes en situation de handicap
- Créer une offre de prise en charge des troubles du neurodéveloppement
- Renforcer la coordination entre les acteurs du handicap et de l'aide sociale à l'enfance

#### → Renforcer et structurer l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap

- Déployer la réforme des Service Autonomie à Domicile (SAD) en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les établissements sociaux et médico-sociaux
- Améliorer l'effectivité de la mise en œuvre des plans d'aide

#### → Réaffirmer le rôle des aidants et consolider l'offre de répit

- Reconnaître le rôle des aidants et les soutenir afin de lutter contre leur isolement
- Développer l'offre de répit sur le département

#### → Favoriser l'accès au logement adapté et inclusif

- Faciliter l'accès au logement adapté sur le territoire
- Faire le bilan de l'expérimentation d'habitat inclusif pour étudier son développement

## ORIENTATION 4 / L'AIN, TERRE DE QUALITÉS HUMAINES

Comme l'ensemble du territoire national, l'Ain est soumis à de fortes tensions en raison de la difficulté à recruter et fidéliser du personnel qualifié dans les métiers de l'autonomie et du handicap. Les répercussions de cette perte d'attractivité des métiers du médico-social (mais également du sanitaire et du social) se ressentent sur la capacité des acteurs à accompagner les personnes les plus vulnérables. Ces difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels ont également un impact sur l'offre à destination des publics.

Le Département entend contribuer à la fidélisation et à l'attractivité en redonnant du sens aux métiers du médico-social par la promotion de la qualité de service rendu, mais également favoriser la coopération de l'ensemble des acteurs autour de la question des ressources humaines en se positionnant à la fois comme contributeur aux réflexions stratégiques partenariales et en soutenant des initiatives locales.

### Objectifs et actions :

#### → Accompagner les acteurs de l'offre sociale et médico-sociale pour mettre en place les transformations nécessaires

- Garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux

#### → Renforcer l'attractivité des métiers du social et du médico-social

- Agir sur la qualité de vie et les conditions de travail
- Sensibiliser aux métiers du social et du médico-social

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)